



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Aspen R

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 07.06.2016

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Aspen R  
Synonymes Aspen Racing, Aspen Racing Fuel

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation Carburant pour les Benzin-moteurs.

Usages identifiés comme pertinents SU1 Agriculture, sylviculture, pêche  
PC13 Carburants  
PROC16 En utilisant des substances comme sources de carburant, exposition limitée au produit imbrûlé probable dans un cadre industriel ou non industriel ;

Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public Oui

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Distributeur

Nom de société Aspen France SAS  
Adresse administrative 240 Avenue Jacques Vogt  
Code postal 95340  
Ville Persan  
Pays France  
Tél. 01 39 37 40 48  
Fax 01 30 28 12 30  
E-mail aspen@aspen-sas.fr  
Site Internet <http://www.aspen-sas.fr/>

#### Producteur

Nom de société Lantmännen Aspen AB  
Adresse postale Iberovägen 2  
Code postal SE-438 54  
Ville Hindås  
Pays Sweden  
Tél. +46 (0)301-23 00 00  
E-mail info@aspen.se  
Site Internet <http://www.aspen.se/France>  
Nom de l'interlocuteur Pontus Kristensson, +46 (0)708-23 50 20

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP Classification	Flam. Liq. 1 Asp. tox 1 Skin Irrit. 2 STOT SE3 STOT RE2 Repr. 2 Aquatic Chronic 2 H224 H304 H315 H336 H361d H373 H411
--------------------	--

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement

Mentions de danger

Danger

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P501 Eliminer le récipient conformément à la réglementation locale.

Fermetures de sécurité pour les enfants

Oui

Avertissements tactiles

Oui

### 2.3. Autres dangers

Impact sur la santé

À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Concentration
Naptha d'alkylation à large intervalle d'ébullition (pétrole), contenant du	N° CAS: 68527-27-5 N° CE: 271-267-0	Flam. Liq. 1; H224; Asp. tox 1; H304;	10 - 30 %

butane	Numéro d'enregistrement: 01-2119471477-29-XXXX	Skin Irrit. 2; H315; STOT SE3; H336; Aquatic Chronic 2; H411;	
Naphta (pétrole), isomérisation	N° CAS: 64741-70-4 N° CE: 265-073-5 N° index: 649-277-00-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119480399-24-XXXX	Flam. Liq. 1; H224 Asp. tox 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	10 - 30 %
Oxyde de tert-butyle et de méthyle	N° CAS: 1634-04-4 N° CE: 216-653-1 N° index: 603-181-00-X	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315	5 - 15 %
Toluène	N° CAS: 108-88-3 N° CE: 203-625-9 N° index: 601-021-00-3 Synonymes: Toluène	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361d Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	20 - 35 %
Distillats (pétrole), distillats pétroliers de vapocraquage polymérisés , fraction C5-12	N° CAS: 64741-72-6 N° CE: 613-683-0 Numéro d'enregistrement: 01-2119487975-15-XXXX	Flam. Liq. 1; H224; Asp. tox 1; H304; Muta. 1B; H340; ; H350; Skin Irrit. 2; H315; STOT SE3; H336; Repr. 2; H361fd; Aquatic Chronic 2; H411;	10 - 20 %

Remarque, composant	Taux de benzène inférieur à 0,1%. REACH-no: MTBE: 01-2119452786-27-XXXX Toluène: 01-2119471310-51-XXXX
---------------------	---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Lors d'incendie/explosion : quitter immédiatement la zone dangereuse et tenir à distance toutes les personnes non autorisées. Evacuer immédiatement de la zone dangereuse les personnes blessées. Ne pas oublier que les personnes apparemment non blessées pourraient avoir subi un choc.
Inhalation	Repos et air frais.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Ingestion	NE PAS faire vomir si le produit chimique ingéré était dissout dans un produit à base de pétrole. Risque d'aspiration et de développement d'une pneumonie chimique. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical	Traiter de manière symptomatique.
---	-----------------------------------

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivi médical des effets différés	Aucunes recommandations.
Détails spécifiques sur les antidotes	Pas pertinent.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion

Liquide et vapeurs très inflammables.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Bien ventiler. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Éloigner toute source d'inflammation, faire attention au danger d'explosion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Couvrir de mousse les déversements importants.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions

Aucunes recommandations.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Entreposer au-dessous de 50°C. Entreposage des liquides inflammables.

Risques et propriétés particuliers

En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles.

Autres informations

Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc.

Conditions à éviter

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

### Conditions de conservation sécurisée

Indications sur l'assemblage de l'entreposage

Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables. Classe d'inflammabilité : 1

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
Oxyde de tert-butyle et de méthyle	N° CAS: 1634-04-4 N° CE: 216-653-1 N° index: 603-181-00-X		
Toluène	N° CAS: 108-88-3 N° CE: 203-625-9 N° index: 601-021-00-3 Synonymes: Toluène	8 heures: 50 ppm 8 heures: 192 mg/m <sup>3</sup> 15 min.: 100 ppm 15 min.: 384 mg/m <sup>3</sup>	2008
Autres indications sur les valeurs seuils	OEL Suède. Essence.		

### DNEL / PNEC

Méthode de contrôle	Concentration
DNEL	<b>Groupe:</b> Travailleur <b>Voie d'exposition:</b> Inhalation <b>Fréquence d'exposition:</b> Long-terme (répété) <b>Composant critique:</b> 68527-27-5 <b>Types d'effets:</b> Effet local <b>Valeur:</b> 840 mg/m <sup>3</sup> /8h
DNEL	<b>Groupe:</b> Travailleur <b>Voie d'exposition:</b> Inhalation <b>Fréquence d'exposition:</b> Court-terme (aigu) <b>Composant critique:</b> 68527-27-5 <b>Types d'effets:</b> Effet systémique <b>Valeur:</b> 1300 mg/m <sup>3</sup> /15 min
Directives d'exposition	<b>Pays d'origine:</b> Suède <b>Type de valeurs limite:</b> OEL, 8h, 250 mg/m <sup>3</sup> <b>Source:</b> AFS 2015:7

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées	Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : VOC.
---	---

### Signalisation de sécurité



### Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.
<b>Protection respiratoire</b>	
Protection respiratoire	Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.
Types d'équipement recommandés	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques.
Renvoi aux normes appropriées	A.
Mesures supplémentaires de protection respiratoire	Manipuler dans une zone bien ventilée.
<b>Protection des mains</b>	
Protection des mains	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Types de gants appropriés	Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.
<b>Protection des yeux / du visage</b>	

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.
---------------------	---

## Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Enlever promptement tout vêtement perméable mouillé. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
-------------------------------	--

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide clair.
Couleur	Incolore.
Odeur	Kérosène.
Commentaires, pH (en tant que tel)	Pas pertinent.
Commentaires, pH (solution aqueuse)	Pas pertinent.
Commentaires, Point / intervalle de fusion	Pas pertinent.
Point d'ébullition	<b>Valeur:</b> 35-200 °C <b>Méthode de contrôle:</b> EN ISO 3405
Point d'éclair	<b>Valeur:</b> < 0 °C
Taux d'évaporation	<b>Valeur:</b> > 1000 <b>Méthode de contrôle:</b> BuAc=100
Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure	1 vol-%
Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure	8 vol-%
Pression de vapeur	<b>Valeur:</b> 55-70 kPa <b>Méthode de contrôle:</b> EN 13016-1 <b>Température d'essai:</b> = 38 °C
Densité de vapeur	<b>Valeur:</b> > 1 <b>Référence du gaz:</b> Air
Densité	<b>Valeur:</b> 745-775 kg/m <sup>3</sup> <b>Méthode de contrôle:</b> EN ISO 12185
Description de la solubilité	Très soluble dans : Hydrocarbures.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	<b>Valeur:</b> 4,3-4,8
Commentaires, Coefficient de partage : n-octanol / eau	Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange.
Combustion spontanée	<b>Valeur:</b> > 300 °C
Viscosité	<b>Valeur:</b> < 1 mm <sup>2</sup> /s <b>Température d'essai:</b> = 40 °C

### 9.2. Autres informations

#### Risques physiques

Liquides inflammables	Oui.
Conductivité	<b>Valeur:</b> = 1000 pS/m <b>Méthode de contrôle:</b> SS-ISO 6297-1998 <b>Température d'essai:</b> = 20 °C
Groupe de gaz	IIA.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non entré.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Données toxicologiques des composants

#### Autres informations concernant les risques de santé

Généralités Risque d'une pneumonie chimique après aspiration. Le contact répété ou prolongé entraîne un dessèchement de la peau. Les vapeurs des solvants sont dangereuses et peuvent provoquer des nausées, de la maladie et des maux de tête.

#### Effets aigus potentiels

Inhalation À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Contact avec la peau Le produit a un effet dégraissant de la peau.

Contact avec les yeux Non irritant.

Ingestion Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Irritations Provoque une irritation cutanée.

#### Les effets retardés / exposition répétée

Sensibilisation Aucune.

#### Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique

Cancérogénicité Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

Mutagénicité Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

Propriétés tératogènes Tératogène connu ou soupçonné.

Toxicité pour la reproduction Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

#### Symptômes d'exposition

Symptômes de surexposition Intoxication mineure (y compris fatigue, lassitude, irritabilité, maux de tête, nausée).

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Comment COD Inconnu.

Comment, BOD Inconnu.

Persistance et dégradabilité Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère. Ce produit est intégralement décomposé par oxydation photochimique. Il n'a pas été démontré que ce produit est dégradable dans des conditions anaérobies (sans oxygène).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: N'est pas prévu pour être bioaccumulable.
------------------------------	--

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.
----------	---

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
--	--

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes / remarques	CLASSE DE DANGER POUR L'EAU : 2 (WGK).
------------------------------------	--

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Ventiler dans l'atmosphère.
Réglementation en vigueur concernant les déchets	SFS 2011:927
Produit classé déchet dangereux	Oui
Emballage classé déchet dangereux	Non
Code de déchets CED	CED: 130702 essence CED: 150102 emballages en matières plastiques CED: 150104 emballages métalliques

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID / ADN	1203
RID	1203
IMDG	1203
ICAO/IATA	1203

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	ESSENCE
RID	ESSENCE
IMDG	PETROL
ICAO/IATA	PETROL

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID / ADN	3
RID	3
IMDG	3
ICAO/IATA	3

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
IMDG	II
ICAO/IATA	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin	Oui
---------------------	-----

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RID Autres informations utiles	(D/E)
IMDG Other relevant information	-18 C, c.c.
EmS	F-E, S-E



## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ADR Autres informations utiles	(D/E)
Risque n°	33

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références (législation/réglementation)	Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.
---	--

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une enquête sur la sécurité chimique a été menée	Non
--	-----

### SECTION 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
CLP Classification	; H361d; ; H224; ; H304; ; H315; ; H336; ; H373; ; H411;
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H340 Peut induire des anomalies génétiques H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H350 Peut provoquer le cancer H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la	Kemiska Ämnen. Prevent AB (2013).

fiche de données de sécurité	
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Modification des sections : 2, 3, 8, 9, 10, 16. Remplace 18.08.2015.
Version	2
URL de la fiche technique	<a href="http://www.aspen.se">http://www.aspen.se</a>
Responsable de fiche de données de sécurité	Lantmännen Aspen AB
Préparée par	Lantmännen Aspen AB